

République Française  
Département : HERAULT  
Arrondissement : Béziers  
**Pezenes Les Mines - Commune**

Séance du mardi 28 janvier 2025

Délibération N° DE\_001\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	7	7
Date de la convocation : 20/01/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit janvier deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Alain BOZON.

Présents : Alain BOZON, Chantal DURAND, Lionel BLANC, Jean-Luc NOLF, Virginie MOORES, Thierry LAMARQUE, Claude JEANJEAN

Représentés :

Absents et Excusés : Claudette RASCOL, Stéphane MICHIELS, Sylvie MIRALLES, Renée MANIBAL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal DURAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Motion de soutien à l'école de musique de Lamalou les Bains**

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes Grand Orb s'engage régulièrement en finançant des actions de maintien de services et d'activités sur l'ensemble de son territoire avec par exemple, le financement d'un commerce, d'une maison médicale ou d'une base de loisir. Cet engagement est vertueux car il permet de faire vivre l'ensemble du territoire et évite la congestion des services sur un espace trop restreint et permet de lutter contre la désertification des services publics qui quittent peu à peu le territoire.

Dans la continuité de cette démarche, la communauté de communes s'est engagée à maintenir l'antenne de Lamalou les Bains dans le débat qui a suivi l'adoption du schéma pédagogique de l'école de musique Grand Orb en date du 23 juin 2021.

Or, lors d'une commission Grand Orb Culture en date du 23 février 2024, le 1<sup>er</sup> Vice-Président a réitéré ses propos tenus lors d'un précédent conseil communautaire du 26 janvier 2024 afférents à la fermeture de l'antenne de Lamalou les Bains. Alors même que le Président s'y était opposé.

Au-delà de l'avenir de l'antenne de Lamalou les Bains, la méthode interroge. Il est acté la fermeture d'un service sans concertation avec le Maire et sans vote du conseil communautaire.

DE\_001\_2025

C'est donc sur une problématique de fond tout autant que de forme que je souhaite informer les parties prenantes de la position de notre conseil municipal.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï à l'exposé de Monsieur le Maire,

Adopte la présente motion.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Alain BOZON  
Président de séance

Chantal DURAND  
Secrétaire de séance



République Française  
Département : HERAULT  
Arrondissement : Béziers  
**Pezenes Les Mines - Commune**

Séance du mardi 28 janvier 2025

Délibération N° DE\_002\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	7	7
Date de la convocation : 20/01/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit janvier deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Alain BOZON.

Présents : Alain BOZON, Chantal DURAND, Lionel BLANC, Jean-Luc NOLF, Virginie MOORES, Thierry LAMARQUE, Claude JEANJEAN

Représentés :

Absents et Excusés : Claudette RASCOL, Stéphane MICHIELS, Sylvie MIRALLES, Renée MANIBAL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal DURAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Adoption du procès verbal**

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux nouvelles dispositions qui encadrent le déroulement du conseil municipal, il convient d'approuver le procès-verbal du précédent conseil.

Les procès-verbaux sont présentés en annexe 1.

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'approbation du procès-verbal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Oui à l'exposé de Monsieur le Maire,

Adopte les procès verbaux

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Alain BOZON  
Président de séance



Chantal DURAND  
Secrétaire de séance

DE\_002\_2025

République Française  
Département : HERAULT  
Arrondissement : Béziers  
**Pezenes Les Mines - Commune**

Séance du mardi 28 janvier 2025

Délibération N° DE\_003\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	7	7
Date de la convocation : 20/01/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit janvier deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Alain BOZON.

Présents : Alain BOZON, Chantal DURAND, Lionel BLANC, Jean-Luc NOLF, Virginie MOORES, Thierry LAMARQUE, Claude JEANJEAN

Représentés :

Absents et Excusés : Claudette RASCOL, Stéphane MICHIELS, Sylvie MIRALLES, Renée MANIBAL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal DURAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Décision Modificative n°1 - 35500**

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux instructions budgétaires et comptables M49 qui régissent l'élaboration du budget, il est possible en cours d'année de modifier le budget initial adopté.

Suite à une mécompréhension, il convient de modifier le budget voté lors du précédent conseil municipal.

Cette dernière peut se résumer ainsi:

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement		
213 - Constructions	-100.000,00 €	
2031 - Frais d'études	+ 100.000,00 €	

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de modifier le budget conformément aux montants cités ci-dessus.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Oui à l'exposé de Monsieur le Maire,

DE\_003\_2025

Autorise Monsieur le Maire à modifier le budget "Eau & assainissement"

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Alain BOZON  
Président de séance

Chantal DURAND  
Secrétaire de séance



République Française  
Département : HERAULT  
Arrondissement : Béziers  
**Pezenes Les Mines - Commune**

Séance du mardi 28 janvier 2025

Délibération N° DE\_004\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	7	7
Date de la convocation : 20/01/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit janvier deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Alain BOZON.

Présents : Alain BOZON, Chantal DURAND, Lionel BLANC, Jean-Luc NOLF, Virginie MOORES, Thierry LAMARQUE, Claude JEANJEAN

Représentés :

Absents et Excusés : Claudette RASCOL, Stéphane MICHIELS, Sylvie MIRALLES, Renée MANIBAL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal DURAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Projet "Modernisation de l'éclairage public"**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5212-26, précisant que des fonds de concours pouvaient être versés par un membre à son syndicat autorité organisatrice de la distribution d'électricité.

Vu les statuts d'Hérault Energie et notamment l'article 3.4.1, le Syndicat Départemental d'Energie de l'Hérault, Hérault Energies, peut exercer la maîtrise d'ouvrage des investissements sur les installations d'éclairage public et d'éclairage extérieur.

Considérant qu'une convention financière formalisera l'accord entre les parties.

Considérant que le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune sera revu par avenant si le montant des dépenses était supérieur au montant de la convention initiale.

Considérant que pour ces travaux, Hérault Energie mobilisera les subventions nécessaires, valorisera les CEE et récupère le FCTVA afférants au projet, objet de la convention.

Considérant que compte tenu de cette programmation prévisionnelle, le montant de l'opération est estimé à 37.583,81 € dont 25.486,45 € à la charge d'Hérault Energie et 12.097,36 € à la charge de la commune.

DE\_004\_2025

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'approbation du projet.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï à l'exposé de Monsieur le Maire,

Approuve la programmation des travaux présentées par Hérault Energies

Fixe la participation de la commune, sous la forme d'un fonds de concours à 12.097,36 €, montant actualisable en fonction du montant des dépenses

S'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires au règlement de la dépense

Autorise le maire à signer:

- La convention avec Hérault Energie
- Les avenants nécessaires à la continuité du projet avec Hérault Energies dans la limite de 20% supplémentaires du montant prévisionnel délibéré ce jour
- Tout document nécessaire à la mise en oeuvre de cette décision

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Alain BOZON  
Président de séance

Chantal DURAND  
Secrétaire de séance



République Française  
Département : HERAULT  
Arrondissement : Béziers  
**Pezenes Les Mines - Commune**

Séance du mardi 28 janvier 2025

Délibération N° DE\_005\_2025



NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	7	7
Date de la convocation : 20/01/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit janvier deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Alain BOZON.

Présents : Alain BOZON, Chantal DURAND, Lionel BLANC, Jean-Luc NOLF, Virginie MOORES, Thierry LAMARQUE, Claude JEANJEAN

Représentés :

Absents et Excusés : Claudette RASCOL, Stéphane MICHIELS, Sylvie MIRALLES, Renée MANIBAL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal DURAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Projet "barrière Théâtre de Verdure"**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a procédé l'an passé au déplacement de la passerelle pour 45.496,47 € entièrement financé par les partenaires publics et privés qui accompagnent la commune. Du fait des financements obtenus, il est envisagé de parfaire l'ensemble avec le prolongement du garde corps présent aujourd'hui sur une seule partie du périmètre.

Un premier devis d'un montant de 15.042,00 € a été adressé à la commune.

Ce projet peut faire l'objet d'un financement total de la part de partenaire privé et ne laissant aucun reste à charge pour la commune.

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'approbation du projet.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Oùï à l'exposé de Monsieur le Maire,

Autorise Monsieur le Maire à donner suite au devis pour la rénovation de la bordure.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

DE\_005\_2025



Alain BOZON  
Président de séance

Chantal DURAND  
Secrétaire de séance



République Française  
Département : HERAULT  
Arrondissement : Béziers  
**Pezenes Les Mines - Commune**

Séance du mardi 28 janvier 2025

Délibération N° DE\_006\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	7	7
Date de la convocation : 20/01/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit janvier deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Alain BOZON.

Présents : Alain BOZON, Chantal DURAND, Lionel BLANC, Jean-Luc NOLF, Virginie MOORES, Thierry LAMARQUE, Claude JEANJEAN

Représentés :

Absents et Excusés : Claudette RASCOL, Stéphane MICHIELS, Sylvie MIRALLES, Renée MANIBAL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal DURAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Demande de financement "Maisons Villemagne et Picques"**

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire des Maisons Villemagne et Picques et qu'à ce titre, il est possible pour la commune de bénéficier de subventions pour la rénovation totale ou partielle de ces biens.

Monsieur le Maire rappelle en outre que les éventuels investissements qui réalisés permettront de bonifier le prix de vente

Monsieur le Maire sollicite du conseil, l'autorisation de solliciter les partenaires susceptibles de subventionner la réalisation de ce dernier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Oùï à l'exposé de Monsieur le Maire,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter la Communauté de Communes Grand Orb, et tout autre financeur susceptible d'accompagner le projet.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférent à la réalisation de la prestation.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Alain BOZON  
Président de séance

Chantal DURAND  
Secrétaire de séance



République Française  
Département : HERAULT  
Arrondissement : Béziers  
**Pezenes Les Mines - Commune**

Séance du mardi 28 janvier 2025

Délibération N° DE\_007\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	7	7
Date de la convocation : 20/01/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit janvier deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Alain BOZON.

Présents : Alain BOZON, Chantal DURAND, Lionel BLANC, Jean-Luc NOLF, Virginie MOORES, Thierry LAMARQUE, Claude JEANJEAN

Représentés :

Absents et Excusés : Claudette RASCOL, Stéphane MICHIELS, Sylvie MIRALLES, Renée MANIBAL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal DURAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Demande de financements "Isolation de l'Eglise"**

Monsieur le Maire rappelle que l'Eglise du village est désacralisée, par ailleurs, l'acoustique y est particulièrement défavorable, avec une réverbération du son d'environ 5 secondes.

Monsieur le Maire rappelle également que des panneaux d'isolation sonore peuvent y être installés sur les murs et de façon facultative au plafond en vue d'en améliorer le confort et de permettre l'utilisation de l'Eglise pour des manifestations culturelles (musique, expositions,...).

Plusieurs devis ont été réalisés, par une entreprise locale pour 14.734,00 € (isolation totale) et 8.134,00 € (murs seuls), une réalisation des travaux en régie totale ou partielle peut diminuer ces montants.

Monsieur le Maire sollicite du conseil, l'autorisation de solliciter les partenaires susceptibles de subventionner la réalisation de ce dernier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Ouï à l'exposé de Monsieur le Maire,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter la Communauté de Communes Grand Orb, et tout

DE\_007\_2025

autre financeur susceptible d'accompagner le projet.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférent à la réalisation de la prestation.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Alain BOZON  
Président de séance

Chantal DURAND  
Secrétaire de séance



République Française  
Département : HERAULT  
Arrondissement : Béziers  
**Pezenes Les Mines - Commune**

Séance du mardi 28 janvier 2025

Délibération N° DE\_008\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	7	7
Date de la convocation : 20/01/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit janvier deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Alain BOZON.

Présents : Alain BOZON, Chantal DURAND, Lionel BLANC, Jean-Luc NOLF, Virginie MOORES, Thierry LAMARQUE, Claude JEANJEAN

Représentés :

Absents et Excusés : Claudette RASCOL, Stéphane MICHELIS, Sylvie MIRALLES, Renée MANIBAL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal DURAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Demande de financements "Projet AEP/STEP Montades"**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a pour projet la réhabilitation du bassin et des réseaux au hameau des Montades ainsi que la réalisation d'une station d'épuration.

Le projet total estimé à 1.200.000,00 € est finançable jusqu'à 90,00 % par l'Etat au titre de la DETR, la Région Occitanie, le Conseil départemental de l'Hérault et l'Agence de l'Eau. Le reste à charge maximal prévu à ce jour pour la commune est estimé à 150.000 € envisagé par emprunt auprès de la caisse des dépôts et des consignations dont les remboursements débiteront en 2027.

Monsieur le Maire sollicite du conseil, l'autorisation de solliciter les partenaires susceptibles de subventionner la réalisation de ce dernier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Ouï à l'exposé de Monsieur le Maire,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter la Communauté de Communes Grand Orb, et tout autre financeur susceptible d'accompagner le projet.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférent à la réalisation de la prestation.

DE\_008\_2025

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Alain BOZON  
Président de séance

Chantal DURAND  
Secrétaire de séance

